

Le Gouvernement a entrepris une révision complète du régime actuel de sécurité sociale et du régime de pensions aux anciens combattants. Le Parlement a approuvé des modifications à la Loi nationale sur l'habitation en vue d'étendre les pouvoirs de la Société centrale d'hypothèques et de logement et de lui permettre d'aider les compagnies à dividendes limités et les compagnies de construction sans but lucratif. Vous avez aussi augmenté les fonds disponibles pour prêts hypothécaires aux particuliers et révisé les modalités de ces prêts.

Depuis que le Code criminel a été adopté au Canada, jamais au cours d'une session des amendements aussi considérables et importants n'ont été apportés au droit pénal. Ces amendements que vous avez approuvés traduisaient le souci qu'ont les Canadiens de voir les sanctions pénales servir à protéger l'ordre public et non à imposer des croyances de caractère privé.

C'est cette inquiétude au sujet de l'utilisation des pouvoirs juridiques pour régir la conduite privée, qui a amené le Gouvernement à établir un comité d'enquête sur l'usage non médical des produits pharmaceutiques.

Vous avez étudié le problème des prix élevés des produits pharmaceutiques utilisés à des fins médicales. Et en prenant des mesures pour que leur fabrication et leur vente soient soumises à la concurrence tout en satisfaisant aux normes d'innocuité, vous avez raffermi la position des consommateurs canadiens.

Vous avez également approuvé des lois qui protégeront les consommateurs canadiens contre certains produits dangereux qui peuvent se trouver sur nos marchés.

En vue d'améliorer les conditions d'hygiène, la qualité des activités récréatives et des sports de compétition, le Gouvernement a déposé le rapport du comité d'étude sur les sports et a fait appliquer bon nombre de ses recommandations.

Le Parlement s'est penché sur les conflits ouvriers susceptibles d'avoir des répercussions à travers le pays. Désireux d'améliorer à divers titres les relations entre employeurs et employés, le Gouvernement a déposé un rapport du groupe de travail sur les relations ouvrières, qui servira de base au projet de loi que vous étudierez lors de la prochaine session.

Au cours de la session qui se termine, vous avez adopté un certain nombre de mesures destinées à procurer une aide financière à la collectivité agricole. Vous avez élargi les dispositions de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies de façon à assurer davantage de liquidités aux agriculteurs de l'Ouest du Canada. L'application de la Loi sur les prêts destinés aux

améliorations agricoles de la Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles et de la Loi sur le crédit agricole a été élargie.

Vous avez approuvé une mesure qui réglemente la quarantaine des plantes, assure ou prolonge des indemnités dans le cas de pertes dues aux résidus des pesticides, aux épizooties et à la destruction préventive de certaines plantes.

En vertu d'une nouvelle loi, vous avez établi l'Office de mise en marché du poisson d'eau douce, afin d'améliorer les débouchés de l'industrie de la pêche dans l'Ouest canadien. Le Gouvernement a également accordé une assistance spéciale aux producteurs des pêches de la côte atlantique, qui traversent une période difficile.

La création du nouveau ministère des Communications avait pour but d'unifier les responsabilités du Gouvernement du Canada dans ce domaine, et d'assurer aux Canadiens le bénéfice des récents progrès de la technologie. Vous avez approuvé les modifications apportées à la Loi sur les postes et ordonné une étude sur le réaménagement du ministère des Postes. Une mesure législative originale a présidé à la création de la Télésat Canada, qui assurera au pays, au début de la prochaine décennie, des communications en provenance d'un satellite synchrone.

Répondant aux perspectives encourageantes de l'exploitation des ressources du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, vous avez approuvé la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, qui créera un nouveau système d'exploitation rationnelle de ces ressources.

Un certain nombre d'autres mesures législatives importantes ont été approuvées au cours de cette première session de la vingt-huitième Législature, qui s'est distinguée par son esprit novateur et ses réformes. Ce bilan lui fait honneur et n'est que le commencement d'un vaste programme législatif qu'il importe de réaliser si nous voulons atteindre les objectifs de paix, de justice et de prospérité nationale vers lesquels nous tendons tous.

*Membres de la Chambre des communes,*

Je vous remercie des dispositions que vous avez prises à l'égard des services publics pendant l'année financière en cours et celle qui l'a précédée.

*Honorables Membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Puisse la Divine Providence continuer à répandre ses bénédictions sur notre pays.

Ainsi s'est terminée la première session de la vingt-huitième législature.